

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2009

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le premier décembre deux mil neuf, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, sous la présidence de **Monsieur Luc JOUSSE, Maire.**

PRESENTS

Jean Paul OLLIVIER, Michel BOUVARD, Annie CABASSE-LAROCHE, Joëlle NEVEUX, Patrick VEGAS, Florent VILLANOVA, Michelle LETOT, Marie Claude GUERIN, Colette ANGLADE, Philippe LEFEVRE, Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIÈRE, Joëlle DUMOND, Liliane TISSERAND, Jean Claude CARPENTIER, Françoise CHAILLAN, André COURTIL, Paul HEIM, Michel TING, Joël PASQUETTE, René CORGNOLO, Sylvie SERGE CABITEN, Jean Christophe MILLIOT, Johnny RODRIGUES

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

ABSENTS

Nicole LOTITO
Isabelle PLANTARD
Fanny PAIGNON

La séance est ouverte à 14 heures 30 par Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Johnny RODRIGUES est élu « secrétaire de séance ».

VOTE : UNANIMITE (24 voix POUR)

A 14 h 40, Madame Isabelle PLANTARD entre en séance.

II – ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 22 SEPTEMBRE 2009 ET 26 OCTOBRE 2009

Les procès verbaux des séances du 22 septembre et 26 octobre 2009 sont adoptés à l'unanimité par les membres de la séance.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR « MODIFIE »

L'ordre du jour « modifié » est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

1 COMMUNAUTE DE COMMUNES « PAYS - MER -ESTEREL » – ELECTION DES DELEGUES

Après vote à bulletins secrets, le Conseil Municipal :

ELIT les 13 délégués de la Commune appelés à siéger au sein du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « Pays Mer Estérel », à savoir :

Luc JOUSSE	VOTE : Votants : 25 - Abstentions : 1 - Suffrages exprimés : 24
Annie CABASSE	VOTE : Votants : 25 - Abstentions : 1 - Suffrages exprimés : 24
Jean-Paul OLLIVIER	VOTE : Votants : 25 - Abstentions : 1 - Suffrages exprimés : 24
Joëlle NEVEUX	VOTE : Votants : 25 - Abstentions : 1 - Suffrages exprimés : 24
Michel BOUVARD	VOTE : Votants : 25 - Abstentions : 1 - Suffrages exprimés : 24
Michèle LETOT	VOTE : Votants : 25 - Abstentions : 1 - Suffrages exprimés : 24
Patrick VEGAS	VOTE : Votants : 25 - Abstentions : 1 - Suffrages exprimés : 24
Johnny RODRIGUES	VOTE : Votants : 25 - Abstentions : 1 - Suffrages exprimés : 24
Michel TING	VOTE : Votants : 25 - Abstentions : 1 - Suffrages exprimés : 24
Françoise CHAILLAN	VOTE : Votants : 25 - Abstentions : 1 - Suffrages exprimés : 24
Paul HEIM	VOTE : Votants : 25 - Abstentions : 1 - Suffrages exprimés : 24
Jean Claude CARPENTIER	VOTE : Votants : 25 - Abstentions : 1 - Suffrages exprimés : 24
Joël PASQUETTE	VOTE : Votants : 25 - Abstentions : 1 - Suffrages exprimés : 24

2 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité,

CREE les emplois suivants :

FILIERE – EMPLOI	CREATIONS
<u>Filière Administrative</u>	
Adjoint Administratif de 2^{ème} classe	1

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Chapitre 012 "Rémunération du Personnel".

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

3 CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU VAR - EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Centre de gestion du Var.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

4 CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS POUR L'ANNEE 2010

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE DE CREER pour 2010 les emplois suivants :

- 40 emplois d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe,
- 6 emplois d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe.

PRECISE d'une part, que les agents recrutés sur ces emplois seront rémunérés comme suit :

- 40 Adjoints Techniques de 2^{ème} classe sur la base de l'indice du 1^{er} échelon de la grille afférent à ce grade,
- 6 Adjoints Administratifs de 2^{ème} classe sur la base de l'indice du 1^{er} échelon de la grille afférent à ce grade.

PRECISE QUE pour les emplois d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe et d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, aucun niveau de diplôme ne sera exigé. Les agents recrutés sur ces emplois exerceront, selon les services d'affectation, les fonctions suivantes :

- secrétaire-hôtesse (les agents recrutés auront pour mission : d'exécuter des tâches administratives d'exécution, d'effectuer des travaux divers de bureautique et d'utiliser des matériels de télécommunication),
- jardinier,
- ouvrier de voirie,
- agent d'entretien des plages,
- agent polyvalent des services techniques.

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif Commune de l'exercice 2010, au chapitre 012 "rémunération du personnel".

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

- 5 **CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS POUR LE SERVICE « SPORT JEUNESSE EDUCATION » POUR L'ANNEE 2010**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE DE CREER les emplois suivants :
- Pour la saison estivale (juillet et Août) : 15 postes de vacataire et 2 emplois d'Eduteur Territorial des Activités Physiques et Sportives,
- Pour les petites vacances et les mercredis : 2 emplois d'Eduteur Territorial des Activités Physiques et Sportives et 8 emplois d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} Classe,
PRECISE la rémunération les agents recrutés telle que proposée,
PRECISE les diplômes professionnels et fonctions exigés,
PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif Commune de l'exercice 2010, au chapitre 012 "rémunération du personnel",
PRECISE que ne pourront prétendre à rémunération pour les petites vacances en tant que stagiaire uniquement les candidats de 17 ans et plus et en fonction des besoins d'encadrement pour la période sollicitée. En dehors de ce contexte, les stagiaires pourront être accueillis sans percevoir de rémunération.
VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)
- 6 **CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES DU CŒUR DE LA BOUVERIE (1^{ère} TRANCHE)**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE du classement dans le domaine public communal des voies de l'ensemble d'habitations « Cœur de la Bouverie ».
VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)
- 7 **MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**
Après débat, le Conseil Municipal :
PREND ACTE du nouveau tableau de classement des voies proposé, pour la période du 18 décembre 2007 au 1er décembre 2009, soit un linéaire supplémentaire de 1 130 mètres, portant le linéaire des voies communales classées à 145,014 kilomètres.
- 8 **DESENCLAVEMENT DU QUARTIER DE LA BOUFFRE AU VILLAGE – ACQUISITION DE PARCELLES CADASTREES SECTION BC N° 282, 284 ET 285 SISES QUARTIER DES DOUANES**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE de l'acquisition du tènement constitué des parcelles cadastrées section BC n° 282, 284 et 285, d'une contenance totale de 799 m² appartenant à Mesdames TRON et PLANCHA, au prix de 38 352 €,
AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte à intervenir qui sera passé en la forme administrative et à signer tout autre document relatif à ce dossier,
AUTORISE M. Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. Le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.
VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)
- 9 **ZAC DES GARILLANS – CREATION D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA TUILERIE**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE l'acquisition par la Commune, à Mme Gisèle BENNI d'une partie de la parcelle cadastrée section AO n° 96, sise aux Garillans, qui sera identifiée par document d'arpentage à intervenir, au prix de 35 € le m², en vue de l'aménagement d'une aire de retournement dans le prolongement de la rue de la Tuilerie,
AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte d'achat, passé en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toutes pièces nécessaires relatives à cette affaire,
AUTORISE M. Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.
VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)
- 10 **CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA COPROPRIETE « LE VIEUX MASSEL » AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA PARCELLE CI 488 TRAVERSEE PAR DES RESEAUX PUBLICS COMMUNAUX**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la cession à l'euro symbolique d'accord entre les parties, par la copropriété « Le Vieux Massel » au profit de la Commune, de la parcelle cadastrée section CI n° 488, sise rue des Virettes au Massel, d'une superficie de 2ha 49a 60ca,
AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte passé en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toutes pièces nécessaires concernant ce dossier,

AUTORISE M. Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que l'autre partie et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

11 ASSAINISSEMENT DU SECTEUR « LES DOLMENS OUEST » - AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAUX USEES EN TERRAIN PRIVE

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention proposée, qui sera par la suite régularisée par acte passé en la forme administrative, ainsi que toute autre pièce relative à ce dossier,

AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte à venir qui sera passé en la forme administrative,

AUTORISE M. Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.

VOTE : UNANIMITE (25 voix POUR)

A 15 h 28, Madame Nicole LOTITO entre en séance.

12 LOTISSEMENT LES HAUTES RIVES D'OR – INCORPORATION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE L'AVENUE MAUREIL DESCHAMPS – PARCELLE CADASTREE SECTION BV N° 1004

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE la cession gratuite, d'accord entre les parties, par la S.C.I. Les Rives d'Or, au profit de la Commune, de la parcelle cadastrée section BV n° 1004, d'une superficie de 6196 m², constituant l'assiette de la voie dénommée « Avenue Maureil Deschamps », sise au lotissement Les Hautes Rives d'Or,

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte de cession gratuite de la voie et des réseaux sous viaires au profit de la Commune, qui sera passé en la forme administrative,

AUTORISE Monsieur Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification,

DECIDE du classement dans le domaine public communal de la voie dès lors que ces formalités auront été accomplies.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

13 REALISATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS AU CŒUR DE LA BOUVERIE - CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE AU PROFIT DE LA COMMUNE DU BOULODROME DU CENTRE COMMERCIAL DE LA BOUVERIE N° 1

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession à l'euro symbolique, par la S.C.I LEPY, au profit de la Commune, du Boulodrome du Centre Commercial de la Bouverie N°1, constituant le lot n° 1 de la copropriété du même nom,

AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte passé en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toutes pièces nécessaires concernant ce dossier,

AUTORISE M. Jean Paul OLLIVIER, Premier Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que l'autre partie et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

14 REALISATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS AU CŒUR DE LA BOUVERIE - CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA TOTALITE DES PARKINGS DU CENTRE COMMERCIAL DE LA BOUVERIE N° 1 – ABANDON DE LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION

Après débat, le Conseil Municipal :

ABANDONNE le recours à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique initié par la délibération du 25 septembre 2008, en vue de permettre la réalisation d'un nouvel accès sur le rond-point du 15 août 1944, ainsi que l'aménagement du parking du « Cœur de la Bouverie »,

APPROUVE la cession amiable à l'euro symbolique, par la copropriété du « Centre Commercial de la Bouverie N° 1 » au profit de la Commune, d'une partie de la parcelle cadastrée section CS n° 362, sise Avenue de la Bouverie, qui sera identifiée par document d'arpentage à intervenir, constituant l'ensemble des parkings communs de la copropriété,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier et en particulier l'acte authentique de cession à l'euro symbolique au profit de la Commune, à intervenir en l'Etude Notariale JANER / BRINES, notaires à Roquebrune-sur-Argens.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

15 RAPPORT ANNUEL TECHNIQUE ET FINANCIER SUR L'ELIMINATION DES DECHETS DE LA COMMUNE

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport annuel 2008 technique et financier relatif aux déchets de la Commune.

16 REMBOURSEMENT DE FRAIS DE PERSONNEL DU CENTRE MUNICIPAL DE VOILE ET DE KAYAK

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE DE TRANSFERER les frais du personnel affecté au Centre Municipal de Voile et de Kayak, du budget général au budget annexe du Centre Municipal de Voile et de Kayak pour un montant de 71 318 €,

DIT que les crédits correspondants ont été ouverts au budget annexe du Centre Municipal de Voile et de Kayak des Issambres – compte 641 – rémunération du Personnel.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

17 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIES ET DE RESEAUX DE CORPS DE CHAUSSEES – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE LANCER LA PROCEDURE ET DE SIGNER L'ACCORD CADRE A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE ATTRIBUTAIRE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le lancement d'un accord cadre (marché à bons de commande), reconductible, par voie appel d'offres ouvert conformément aux articles 16, 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics ou, à défaut, par voie de marché négocié, en application de l'article 35-I-1° du Code des Marchés Publics, pour le marché de travaux d'aménagement de voiries et de réseaux de corps de chaussées dans les conditions proposées,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché à intervenir avec l'entreprise qui sera choisie par la Commission d'Appel d'Offres,

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Communal de l'exercice 2010.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

18 BUDGET COMMUNAL - AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2010

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2010, les dépenses d'investissements suivantes :

NATURE	LIBELLES	BUDGET 2009	AUTORISATIONS 2010
202	Frais d'élaboration des documents d'urbanisme	115 000	28 750
2031	Frais d'études	750 690	187 672
20413	Subvention au Département	150 000	37 500
205	Conc. Dr Sim.	49 192	12 298
2111	Terrains nus	23 000	5 750
2115	Terrains bâtis	5 000	1 250
2118	Autres terrains	686 598	171 649
2128	Autres agencements	5 393	1 348
21316	Equipements	22 000	5 500
2138	Autres construction	977 948	244 487
21571	Matériels de voirie	60 500	15 125
2152	Installations de voirie	56 491	14 122
2162	Fonds anciens biblio. et musées	2 000	500
2182	Matériel de transport	135 185	33 796
2183	Matériel de bureau	100 443	18 127
2184	Mobilier	36 307	9 076
2188	Autres	158 404	39 601
2312	Terrains	813 986	203 496
2313	Constructions	5 578 791	1 194 697
2315	Installations mat. et out. Technique	11 359 061	2 839 765
2316	Restauration œuvres d'art	35 042	8 760
238	Av. acptes. versées s/com.immo. corpo.	200 000	50 000

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

19 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2010

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2010, les dépenses d'investissement suivantes :

NATURE	LIBELLES	BUDGET 2009	AUTORISATIONS 2010
2313	Travaux de bâtiments	9 439 994€	2 359 998 €
2315	Réseaux	5 463 466 €	1 365 866 €

PRECISE que ces dépenses ne dépassent pas le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2009, **APPROUVE** le présent rapport.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

20 ANNULATION DE TITRE DE RECETTES

Après débat, le Conseil Municipal :

ANNULE les titres 559, 558, 200, 199, 266, 265, 337, 338, 412, 413, 592, 593, 761, 762 et 934, 935, 951, 1551, 1550, 1716, 1715 de 2004 pour un montant total de 2.469,46 euros.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

21 RECENSEMENT DE LA POPULATION – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS CHARGES DU RECENSEMENT 2010

Après débat, le Conseil Municipal :

DESIGNE par voie interne un coordonnateur chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,

RECRUTE par voie interne entre quatre et sept agents recenseurs nécessaires à l'accomplissement du recensement pour la période du 21 janvier au 27 février 2010,

FIXE une rémunération forfaitaire nette de 850 euros pour le coordonnateur et de 700 euros pour les agents recenseurs.

ATTRIBUE une indemnité forfaitaire complémentaire à chaque agent recenseur allant de 100 euros à 300 euros en fonction de la régularité de l'agent sur le terrain pendant les 5 semaines de collecte, de la difficulté de la mission et de la qualité du travail rendu au coordonnateur,

PRECISE que, pour percevoir la totalité du forfait, l'agent recenseur devra chaque semaine déposer un certain nombre de feuilles de logement au coordonnateur selon le règlement de l'INSEE,

INCLUT dans ce forfait pour les agents recenseurs :

- les demi-journées de formation,
- la tournée de reconnaissance,
- les 5 semaines de collecte,
- les frais de déplacement,

DIT que la dépense sera inscrite au Budget primitif 2009.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

22 CESSATION D'ACTIVITES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE LA BASSE VALLEE DE L'ARGENS (S.I.E.B.V.A.)

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la fin d'activités du S.I.E.B.V.A. au 31/12/2009,

ACCEPTE le transfert des emprunts restant à rembourser au nom de la Commune, pour la part la concernant.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

23 DENOMINATION DE VOIES

La proposition de dénomination du rond point sis lieudit La Grande Bastide, « *Rond Point du 19 mars 1962 – date du Cessez-le-feu en Algérie* » donnant lieu à débat, Monsieur le Maire propose une interruption de séance à 16 heures 40 afin d'obtenir un consensus sur cette délibération.

La séance reprenant à 17 heures, le Conseil Municipal :

DECIDE DE DENOMMER le rond point sis lieu-dit La Grande Bastide, à l'intersection de la RD7 et de la RD 8 « *Rond Point des Anciens Combattants et victimes civiles d'Afrique du Nord* », sous réserve de l'accord du Conseil Général.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

24 INFORMATION DES DECISIONS MUNICIPALES

Après débat, le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions municipales du n° 09/88 au n° 09/93.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 17 heures 17 minutes.

AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 2 décembre 2009

Le Maire,
Luc JOUSSE